

Le président

Paris, le 2 mai 2024

COMPTE RENDU

Séance du jeudi 2 mai 2024

Membres de la Commission

Marc PAPINUTTI

Président

Ilaria CASILLO

Vice-présidente

Floran AUGAGNEUR

Vice-président

Daniel BIDEAU

Loïc BLONDIAUX

Jean-Pierre BOMPARD

Pascal CLOUAIRE

Christophe DAGUE

Cécile GALLIEN

François GILLARD

Jérémie GODET

Dominique HOESTLANDT

Thierry LATASTE

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

Pouvoirs

Marie-Céline BATTESTI

Mireille HEERS

Kristina PLUCHET

Jean-Pierre PONT

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Elaura MAILLARD, chargée de mission

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

Nathan DUPONT, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. Désignation de garant.e.s (L.121-15-1, L. 121-16, L. 121-16-1, L. 121-17)

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et Stratégie nationale bas carbone (SNBC)

Par courrier reçu le 11 avril 2024, la Direction générale de l'énergie et du climat a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Isabelle BARTHE et M. Dominique PACORY, garant.e.s de la concertation préalable.

Extension de terre-plein portuaire à Dieppe (76)

Par courrier reçu le 16 avril 2024, le syndicat mixte des ports de Normandie a sollicité la CNDP pour la désignation d'une garante ou d'un garant en vue de l'organisation d'une concertation préalable et pour une mission de conseil pour coordonner cette concertation avec la concertation sur la mise en compatibilité du PLU de Dieppe qui relève, pour sa part, d'une concertation obligatoire du code de l'urbanisme.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne MM. Alban BOURCIER et Dominique PACORY garants de la concertation préalable sur le projet et les désigne pour une mission de conseil sur la concertation relative à la mise en compatibilité du PLU.

Remise en sécurité et remise aux normes environnementales de Port Grimaud (83)

Par courrier reçu le 16 avril 2024, la commune de Grimaud a sollicité la CNDP pour la désignation d'une garante ou d'un garant en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Dominique de LAUZIERES et M. Jacques LAVILLETTE garant.e.s de la concertation préalable.

Réserve de substitution du Châterlar (05)

Par courrier reçu le 12 avril 2024, l'association syndicale autorisée du canal de Gap a sollicité la CNDP pour la désignation d'une garante ou d'un garant en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne MM. Jacques FINETTI et Jean-Michel FOURNIAU garants de la concertation préalable.

Révision de la charte du parc naturel régional (PNR) des ballons des Vosges (Région Grand Est)

Par courrier reçu le 15 avril 2024, le PNR des ballons des Vosges a sollicité la CNDP pour la désignation d'une garante ou d'un garant en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Solange GARIN et M. Désiré HEINIMANN, garant.e.s de la concertation préalable.

II. Missions de conseil (L121-1 CE)

Plan directeur d'ADP Roissy-Charles-de-Gaulle

Par courrier du 20 février 2024, le groupe ADP a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la mise en œuvre de la concertation du public sur le plan directeur de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Brigitte FARGEVIEILLE et M. Dominique GANIAGE pour assurer cette mission.

Santé Publique France

Par courrier du 12 avril 2024, Santé Publique France a sollicité la CNDP pour une mission de conseil afin de définir la gouvernance, les modalités et les conditions les plus adaptées pour l'organisation de la participation du public dans la mise en œuvre de ses missions.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Loïc BLONDIAUX, Mme Sylvie BLUMENKRANTZ et Mme Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP, pour assurer cette mission.

III. Relance de la participation avant enquête publique (L. 121-12)

Liaison autoroutière A31 bis entre Gye et la frontière luxembourgeoise

Le président de la CNDP se déporte et M. Floran Augagneur, vice-président, préside les discussions de la Commission sur ce dossier.

Par courrier reçu le 3 mars, la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités a sollicité la CNDP pour qu'elle se prononce sur la nécessité de relancer la participation du public avant l'organisation de l'enquête publique envisagée sur le secteur Nord de l'A 31 bis.

Après délibération à huis clos, la CNDP décide de pas relancer la concertation avec

le public sur le secteur Nord du projet d'A31 bis qui n'a pas été substantiellement modifié, elle précise que cette décision ne s'applique pas pour les autres tronçons Centre et Sud du projet d'autoroute A31 bis qui devront donner lieu à une nouvelle saisine de la CNDP avant l'organisation de toute enquête publique sur chacun de ces tronçons et que la concertation continue se poursuit sur l'ensemble des trois tronçons avec les garants précédemment désignés.

PROCÉDURES EN COURS

I. Désignation de membres de CPDP (L. 121-8, L. 121-17, L. 121-14, L. 121-19)

Débat public sur le projet de technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim

La CNDP a décidé le 14 février 2024 de l'organisation d'un débat public.

Après délibération à huis clos, sont désigné.e.s membres de la commission particulière du débat public (CPDP) sur proposition de M. Jean-Louis LAURE, président de la CPDP :

- M. Ilyès ABDELLOULI
- M. Antoine ADLER
- Mme Alexandra CHTEOUI
- Mme Romane HARMEL-SAMARCQ
- Mme Anne LAPORTE
- M. Eric MINNAERT
- Mme Valérie TROMMETTER

Débat public sur le projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines (59)

La CNDP a décidé le 10 janvier 2024 de l'organisation d'un débat public.

Après délibération à huis clos, Mme Dominique LANCRENON est désignée membre de la commission particulière du débat public (CPDP) sur proposition de M. Luc MARTIN, président de la CPDP.

II. Reddition des comptes (L 121-8-I) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)

Usines de méthanol et kérosène bas carbone à Lacq et Pardies (64)

Présentation par :

Elyse Energy

Benoît Decourt, associé en charge des produits, durabilité et affaires publiques
Alexandre Garnier, chef de projet développement biokérosène
Mathieu Hoyer, directeur Business Development

NEORAMA (AMO)

Diane Beucard, directrice
Ophélie Jouelin

En présence de la garante :
Marion Thenet

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que les maîtres d'ouvrage ont répondu aux questions du public et qu'ils déclarent poursuivre le projet sans modification structurelle, mais avec des engagements. Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- la réalisation du bilan carbone global comporte bien celui des travaux projetés ;
- que la charte d'achat pour la biomasse forestière soit débattue dans le cadre du comité de suivi ;
- soient organisés des ateliers débat avec tous les publics et non uniquement avec le comité de suivi ;
- ces ateliers débats devront porter sur les études réalisées durant la concertation continue et sur la place du thème de l'électricité et de l'hydrogène dans le projet ;
- la réunion publique de restitution de la réponse d'Elyse Energy et de RTE aux demandes de précisions et de recommandations des garant.e.s soit organisée en septembre 2024 ;
- le site internet de la concertation reste actif au-delà de l'enquête publique et jusqu'à la mise en exploitation.

La Commission nationale désigne Mmes Virginie ALLEZARD et Marion THENET pour garantir la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

III. QUESTIONS DIVERSES

Projet de jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030

Information des membres de la Commission sur la demande de dix parlementaires concernant le projet d'organisation, dans les Alpes françaises, des jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030.

Questionnaire aux industriels

Information des membres de la Commission sur le projet de diffusion à des industriels qui ont organisé des concertations préalables sous l'égide de garant.e.s de la CNDP d'un questionnaire en vue de connaître leur retour d'expérience.

Groupe de travail sur l'organisation des séances plénières

Présentation des travaux en cours sur l'organisation des séances plénières.

Projet de déclaration de la CNDP sur le plan d'action "Simplification du gouvernement"

Les membres de la Commission décident de la publication d'une déclaration en réponse aux annonces gouvernementales relatives au plan d'action de simplification pour les entreprises.